

# LA VIGIE

## Journal de démocratie sociale

### DES ILES SAINT-PIERRE ET MIQUELON



## ABONNEMENTS

Saint-Pierre — un an . . . 9 fr. 00  
Union postale. — un an . . . 12 fr. 00

## Direction Saint-Pierre

Rue JACQUES-CARTIER

## INSERTIONS

Une à six lignes. . . . . 3 fr. 00  
Réclames . . . . . 0 fr. 50  
Faits divers . . . . . 1 fr. 00

## A nos lecteurs.

*A l'occasion du renouvellement de l'année la « Vigie » s'empresse d'adresser à ses nombreux amis et lecteurs ses meilleurs vœux pour 1910.*

*Puisse cette nouvelle année nous apporter à tous avec une Administration plus sage et plus patriote, un peu plus de bien-être en attendant le relèvement complet de notre chère Colonie pour laquelle nous ne cesserons jamais de mener le bon combat.*

La Rédaction.

## ANARCHIE.

*A St-Pierre, on est en général très irrité contre l'Administrateur. Les Saint-Pierrais trouvent, avec raison, que non seulement il n'a rien fait pour eux mais encore qu'il n'a cessé de travailler contre eux, depuis son arrivée dans la colonie.*

*Les esprits sont montés, surtout depuis qu'on a appris que ce nouveau croquemainte se vantait d'avoir fait trembler les gens par sa grande affiche.... blanche (?) sur les attroupements.*

*Continuez, M. l'Administrateur, à faire le matamore et à provoquer aussi maladroitement la population. Et plaignez vous après cela, si elle vient un de ces jours vous demander raison de vos provocations !*

*Vous pensez peut-être que les pères de famille désarment sur la question Vieillot? Détrompez-vous ! Ils savent, car vous l'avez dit, que vous en aviez fait une question personnelle. Cela leur suffit pour le moment.*

*Mais, de grâce, restez tranquille ! car vous pourriez peut-être apprendre, à vos dépens, qu'un Administrateur auquel des contribuables consentent à verser 15,000 francs pour ne rien faire ne saurait plus longtemps se moquer d'eux et les narguer impunément. Qui sème le vent, récolte la tempête !*

\*\*

*A l'Ile-aux-Chiens, c'est pis encore. Il y a là un dénommé Poirier, un triste sire, qui profite de son titre de Maire pour commettre les abus de pouvoir les plus criants sous l'œil bienveillant de l'Administrateur.*

*La population indignée ne cesse de protester et de demander sa révocation. Il fallait voir, la semaine dernière, ces nombreuses barques remplies d'hommes et de femmes — ils étaient plus de 100 — se dirigeant sur St-Pierre, malgré une mer grosse et houleuse. Que voulaient ces hommes et ces femmes ? Ils venaient protester auprès de l'Administrateur contre les agissements de leur Maire.*

*Au lieu de calmer ces braves gens, c'est avec des menaces que l'Administrateur les a reçus. Il leur a dit des choses qu'un Administrateur ne devrait même pas penser, leur a montré, paraît-il, des *textes de loi* qui ne sont pas applicables dans la circonstance, tout cela dans l'espoir de les intimider.*

*Et tous ces hommes et femmes, venus à St-Pierre, pour demander et obtenir justice, sont repartis avec l'assurance qu'ils avaient mérité les vengeances de l'Administrateur actuel et encouru encore celles de son futur successeur : « Vous méritez la prison » s'est-il écrié, en s'adressant à un honnête citoyen qui a des cheveux blancs et qui jouit de la considération générale. « Oui, vous méritez la prison et je laisserai à mon successeur des notes sur votre compte. »*

*Voilà par quels moyens l'Administrateur entend ramener la paix dans cette Commune.*

\*

*A Miquelon, également, il n'y a qu'une voix pour protester contre les injustices de M. Didelot et si les Miquelonnais étaient moins éloignés de St-Pierre nous les verrions immédiatement venir, sur leurs embarcations, porter leurs légitimes doléances à l'hôtel du Gouvernement.*

*En guise de protestation, le Conseil Municipal de Miquelon, comme celui de Saint-Pierre, se refuse à établir le budget de la Commune, tel que l'Administrateur veut l'imposer. Bref, à Miquelon, à l'Ile-aux-Chiens, à St-Pierre partout c'est l'anarchie la plus complète et elle est l'œuvre de M. Didelot.*

*Aussi, désormais, quoiqu'il fasse, sa si-*

tuation est intenable dans la colonie. Si le Ministère était exactement renseigné, il s'empresserait de rappeler par télégramme son représentant incapable qui, en moins d'un an, a trouvé le moyen d'achever la ruine de la colonie en mécontentant tout le monde.

## Fomentateurs de troubles !

On n'a pas oublié que, lors de la récente démarche de la délégation des 30 pères de famille à l'hôtel du Gouvernement, M. l'Administrateur, pressé de questions et mis au pied du mur, laissa échapper ces paroles vraiment étranges ; « *Nous ne voulons pas de M. Vieillot, parce qu'il serait un agent tout trouvé pour ceux qui veulent fomenter des troubles dans le pays* ».

Nous avons déjà répondu à cette accusation purement gratuite; nous y revenons aujourd'hui, car il est bon que les responsabilités soient dégagées et que l'on sache bien de quel côté se trouvent les agitateurs

\*\*

Tout d'abord, retenons cet aveu de l'Administrateur : « *Nous ne voulons pas, dit-il, de M. Vieillot* », c'est-à-dire, moi, administrateur, *je n'en veux pas*; nous, fonctionnaires, *nous n'en voulons pas*. C'est entendu, *ils n'en veulent pas* ! Ils ne veulent pas de M. Vieillot comme *ils ne voulaient pas* de l'Ecole libre; ils lui refusent l'autorisation d'enseigner comme ils avaient refusé l'ouverture du Collège !

Or, avions-nous, oui ou non, le droit de fonder une *école libre* ? Oui, et la meilleure preuve c'est que nous en avons fondé une ! Avaient-ils, eux, le droit de s'opposer, comme ils l'ont fait si longtemps, à *son ouverture* ? Non, et la meilleure preuve encore, c'est qu'ils ont été forcés de la laisser ouvrir : ce qu'ils n'auraient jamais permis si nous n'avions pas été *dans notre droit*.

\*\*

En second lieu, M. Vieillot a-t-il le droit d'enseigner dans cette Ecole, et nous, *celui* de le préférer à d'autres ? Oui, et la preuve c'est qu'on ne peut nous donner une *seule raison plausible* pour expliquer l'ostracisme dont ce professeur est l'objet. En effet,



a raison que donne l'Administrateur en disant que M. Vieillot « serait un agent tout trouvé pour ceux qui veulent fomenter des troubles dans le pays » n'en es pas une, attendu que ceux qui « veulent fomenter des troubles » et qui n'ont que trop bien réussi à en fomenter, se trouvent du côté de l'Administration et que M. Vieillot ne sera jamais, nous en sommes certains, un agent administratif.

Les fommateurs de troubles, mais ce sont ceux qui, dès le premier instant, nous ont refusé la liberté d'ouvrir une Ecole Congréganiste. Cette école qui répondait le mieux à notre tempéramment, à nos aspirations, et qui eût couté moins cher, nous l'avons demandée : c'était bien notre droit, consacré par un article de loi, *l'article 2 de la loi du 7 juillet 1904*.

Nous voulions donc cette école, mais, par esprit de conciliation, pour éviter précisément ces troubles dont on voudrait peut-être nous rendre responsables, nous avons accepté une Ecole libre laïque, pour laquelle on nous avait formellement promis de ne faire aucune difficulté.

Comment cette promesse a-t-elle été tenue, M. l'Administrateur ?

Les fommateurs de troubles, mais ce sont ceux qui, ne tenant aucun compte de cette promesse formelle nous ont encore refusé, contre toute légalité, l'ouverture de cette école libre laïque, avec des maîtres offrant toutes les garanties et au delà...

Les fommateurs de troubles, mais ce sont ceux qui, ayant été forcés, oui forcés, d'autoriser l'ouverture de cette école, font encore aujourd'hui l'impossible pour empêcher son bon fonctionnement.

\*\*\*

Les fommateurs de troubles? Mais tout le monde les connaît, tout le monde sait qu'ils se trouvent à l'hôtel du Gouvernement et que c'est de là qu'est parti le mot d'ordre qui, à Miquelon, à l'Ile-aux-Chiens comme à St-Pierre, vient de se traduire en une série de mesures vexatoires et anticoloniales auxquelles la population de ces îles n'était pas habituée.

Qui donc vient de supprimer le Bureau de Bienfaisance de Miquelon et d'allumer ainsi dans le cœur de gens cependant bien paisibles, des colères qui n'attendent qu'une occasion pour éclater?...

Qui donc approuve des deux mains toutes les illégalités, toutes les mesures injustes prises par celui qui s'intitule encore Maire de l'Ile-aux-Chiens et le soutient de tout son pouvoir, malgré les protestations indignées de la population de cette Commune?.. Qui donc couvre de son manteau protecteur, ce croque-mort improvisé, ce violateur de sépultures, et essaye d'étouffer les plaintes portées contre lui?...

Qui donc vient de porter à son comble l'indignation des habitants de l'Ile-aux-Chiens, si ce n'est le déplacement injustifié de cet humble fonctionnaire, estimé de tous, et qu'on vient de rappeler à Saint-Pierre, sans doute par ce qu'il a voulu faire son devoir, mais rien que son devoir, ce qui est, paraît-il, très difficile par le temps qui court?

Qui donc a enfin déchainé la grève scolaire qui sévit actuellement dans cette localité, et qui ne semble pas près de finir, si ce n'est le remplacement, comme Secrétaire de la Mairie, de M. Legentil, un enfant du pays, par l'instituteur Champy, à qui l'on reprochait déjà de s'occuper de

tout autre chose que de ses élèves.

M. l'Administrateur est-il réellement étranger à toutes ces mesures injustifiées et purement vexatoires?...

Et, à défaut de M. Vieillot, le sieur Poirier ne serait-il pas « un agent tout trouvé » pour servir à celui qui veut « fomenter des troubles » dans cette petite Commune?..

Comédien, va!

## Les Anti-Patriotes !

A défaut de raisons sérieuses pour expliquer les mesures vexatoires et d'exception dont il use l'égard de la population, l'Administrateur a recours à des accusations aussi grotesques que mensongères.

Nous avons dit de quel côté se trouvent les fommateurs de troubles; nous allons maintenant montrer de quel côté sont les anti-patriotes, autre accusation aussi gratuite que la précédente et dont le Ministre des Colonies, lui-même, a cependant fait bonne justice, du haut de la Tribune du Parlement.

Quoiqu'en dise ou pense l'Administrateur nous avons la prétention d'être de bons patriotes, nous tous, qui luttons pour la France, pour la Patrie, en face de l'Etranger lutte ingrate et pénible dont M. Didelot semble méconnaître le mérite.

Nous sommes patriotes, nous marins, qui défendons, par notre activité et nos durs labours, les droits séculaires de la France sur ces tristes rochers!

Nous sommes patriotes, nous ouvriers, qui, malgré le manque de travail trop souvent répété, préférions subir parfois les plus grandes privations que de nous expatrier!

Oui nous sommes patriotes, mais si nous sommes attachés à la France, notre Patrie, nous sommes par dessus tout attachés à la foi de nos aieux: C'est bien notre droit, après tout, de croire ce qu'ont cru nos pères et de vouloir élever nos enfants comme nous avons été élevés nous-mêmes!

Qu'on le sache bien! Nous voulons rester ce que nous sommes, et pour rien au monde nous ne consentirions à habiter ces îles si nous n'avions la liberté de pratiquer notre religion et d'élever nos enfants chrétiennement. Est-ce donc de l'anti-patriotisme cela?

Non, non, nous ne sommes pas des anti-patriotes.

Les anti-patriotes, nous les connaissons: ce sont ceux qui, de toutes façons, froissent nos sentiments et font l'impossible pour nous empêcher de suivre des traditions qui nous sont chères.

Nous voulions une Eglise: que nous a donné l'Administration, et, en la circonstance, ceux qui ont cru devoir la soutenir? Rien, ou plutôt si, des ennuis, des entraves!

Nous voulions des prêtres: A plusieurs reprises, diverses assemblées, Conseil Général, Conseil Municipal, ont demandé 4 vicaires. Qu'a fait l'Administration? Elle en a supprimé trois, de sorte qu'aujourd'hui le seul vicaire officiellement reconnu et rétribué étant en congé, nous serions sans offices, sans cérémonies religieuses, si Mgr. Légarde n'avait remédié à cette désorganisation, en nous conservant, au prix des plus durs sacrifices, deux des vicaires supprimés par l'Administration.

Jusqu'à ces dernières années, les Fabriques de l'Ile-aux-Chiens et de Miquelon recevaient des subventions reconnues nécessaires: elles ont été supprimées par l'Administration, contrairement à la loi en vigueur dans la Colonie.

Le monopole des inhumations appartenait à l'Eglise et les revenus des enterrements servaient à l'entretien du Culte. Qu'a fait l'Administration? Elle a élevé ce revenu à la Fabrique pour le donner à la Commune qui ne les demandait pas. Noter, que c'est la seule Colonie où cette mesure purement vexatoire ait été prise.

\*\*

Continuons la série des vexations dont nous sommes l'objet depuis plusieurs années:

Les trois îles de la Colonie avaient des écoles communales dirigées par des Frères et des Sœurs. Il y avait un orphelinat confié à des Sœurs. L'Hôpital avait des sœurs comme infirmières.

Cet état de choses plaisait à la population. Qu'a fait l'Administration? Elle a expulsé les Frères pour les remplacer par des instituteurs qui nous cointent les yeux de la tête et de plus, de l'aveu de tout le monde, font leur classe d'une façon déplorable.

Les Sœurs ont été chassées des Ecoles communales dans les mêmes conditions.

Résultat: nous devons payer et payer deux fois: payer pour des écoles que la grande majorité de nos enfants ne fréquentent pas et payer pour les Ecoles libres que nos convictions nous font un devoir de soutenir?

Qu'a fait encore l'Administration? Elle a chassé de l'Hôpital ces sœurs dont les malades appréciaient les soins éclairés et désintéressés. Elle a jeté dehors, comme des malfaiteurs, ces incarnations vivantes de la patience, de la charité et du dévouement.

Qu'a fait encore l'Administration? Elle a fermé l'Ouvroir, établissement charitable aussi celui-là, où de pauvres petites orphelines étaient recueillies, où avec les soins les plus empressés, remplaçant ceux du père et de la mère disparus, ces pauvres petites s'instruisaient, apprenaient un métier...

Ah! le marin, le père de famille pouvait patir sur le banc! Il pouvait affronter les écueils, les tempêtes; dans les moments difficiles, dans les passes dangereuses, le souvenir tourné vers ses chers enfants, il reprenait courage à la pensée que, s'il venait à disparaître, des mains pieuses et charitables recueillerait du moins ses chers petits et en prendraient soin!... C'était une œuvre, celle-là, à laquelle on n'aurait jamais dû toucher! A notre époque où l'on parle tant de socialisme, d'humanité, de protection des faibles, des orphelins, n'est-il pas odieux d'avoir à enregistrer pareils crimes de la part d'une Administration qui s'adjudge, à elle-même, des sommes considérables, alors que tant de veuves, tant d'orphelines sont aujourd'hui privées des quelques secours qu'on leur distribuait autrefois: Les voilà bien les anti-patriotes!

\*\*

Ce n'est pas tout: depuis quelques années un mal sévit dans la Colonie, c'est l'émigration.

Qu'a fait l'Administration pour l'arrêter? Rien, absolument rien!

Il y a quelque temps, au Congrès des anciennes Colonies, M. Chailley, député, s'ex-

primait ainsi :

« Il y a des colonies profondément malheureuses, quelques unes même le sont par notre faute. Je citerai par exemple, la petite colonie de St-Pierre et Miquelon dont nous savons nous-mêmes, préparé le malheur et à qui nous pourrions rendre la prospérité si nous voulions prendre quelques mesures très simples qui ramèneraient sur cette terre nombre d'exilés qui s'en vont au loin, soit aux Etats-Unis, soit au Canada, et qui, sur une terre vraiment française, permettraient à des Français de vivre dans la prospérité. »

Un autre député, M. Siegfriedt, ancien Ministre, disait :

« Voulons-nous rendre à cette colonie vraiment française sa prospérité d'autrefois? Accordons-lui un peu plus de liberté. »

Avions nous raison de dire que les anti-patriotes ne soit pas de notre côté? Sont-ils anti-patriotes ceux qui donnent du travail aux ouvriers alors que l'Administration leur en refuse? Sont-ils anti-patriotes ceux qui nous aident à défendre nos droits et nos libertés que l'Administration actuelle s'acharne à faire aux pieds?

Non! les anti-patriotes, tout comme les fomentateurs de troubles sont du côté de l'Administration qui, non contente de ne rien faire pour le relèvement du pays, voudrait encore nous empêcher de faire œuvre coloniale et française avec notre tempérament chrétien et d'élever nos enfants comme bon nous semble...

Patriotes et Français quand même!

## A bou entendeur, Salut!

« Le tribun anticlérical de Belleville (Gametta) fondait l'école congréganiste de Caïffa 2 ans avant que l'Empereur protestant d'Allemagne offrit à ses sujets catholiques de Terre-Sainte un temple respecté... »

Quand des questions de cet ordre étaient en jeu, il savait s'élever d'un coup d'aile au dessus de ses propres passions. Aucun homme d'Etat digne de ce nom n'a le droit de penser autrement; aucun de ceux qui ont le souci de l'influence de leur pays dans le monde n'a pensé autrement. »

Voilà ce qu'écrivait naguère, en tête de son journal, le Rédacteur en chef de « La République française », M. Frédéric Clément un protestant qui ne peut être taxé de cléricalisme, et il ajoutait que la loi en vertu de laquelle l'Administration a laïcisé les écoles de St-Pierre et Miquelon « n'a pas tenu compte de ce qu'il y a de cruel pour des pères de famille catholiques, vivant isolés du monde, exposés aux périls du plus rude métier, se débattant contre une pauvreté parfois voisine de la misère, à ajouter à toutes les privations qu'ils subissent, la privation du droit d'élever leurs enfants

comme ils veulent et par les maîtres qu'ils préfèrent ».

Voilà comment parlent le bon sens et le patriotisme!... Si M. Didelot était en état de comprendre ce langage et de mettre en pratique cette doctrine!.. Mais j'oubliais... « qu'il ne veut plus rien faire pour les Saint-Pierrais ! »

## Un Maire devenu Curé.

Tout invraisemblable qu'il puisse paraître, le fait est cependant bien réel. Il vient de se passer dans la petite commune de l'Ile-aux-Chiens, à l'occasion d'un enterrement.

Le curé accorde des obsèques religieuses mais refuse les honneurs réservés à ceux qui participent au denier du culte.

La sœur du défunt est froissée de ce refus. Le Maire partage son froissement et comme elle lui reconnaît, paraît-il, tout pouvoir dans la maison, celui-ci organise tout à sa guise.

« Pas besoin de permis d'inhumer, dit-il, c'est moi qui va faire le curé »

La-dessus, le sieur Poirier — tel est en effet le nom de cet ineffable Maire — se précipite vers l'église pour y donner ses ordres... Il lui faut la croix et... il veut que les cloches sonnent... Quand au chant et aux cérémonies, il s'en charge!... mais... cruelle déception... le curé n'entend pas le cette oreille-là et il administre à ce Maire fanatique une potion que celui-ci ne trouve guère à son goût.

M. Poirier se retire humilié mais non sans avoir juré qu'il se vengerait. Et voici que le convoi funèbre s'avance joyeusement ayant à sa tête M. le Maire, ceint de son écharpe sous laquelle il essaie de dissimuler un gros livre de chant et une bouteille d'eau bénite.

Arrivé sur les marches de l'Eglise, qu'il trouve fermée, M. le Maire gesticule et s'écrie « qu'il est catholique ».

A quoi Ullmo et les siens répondent « nous sommes catholiques »... La comédie projetée pour l'intérieur n'avait eu lieu qu'à l'extérieur. Heureusement!... car les catholiques, les vrais, étaient bien décidés à ne point laisser parodier les cérémonies de leur culte jusque dans leur église.

**Conclusion:** Si vous vous faites enterrer un jour, faites vous enterrer civilement ou religieusement, mais pas « à la Poirier », sans quoi vous risquez fort d'être troublé jusque dans votre dernier sommeil.

LI-TRÉPU TOUJOURS.

## GRÈVE SCOLAIRE.

Un grand nombre de Chefs de famille de l'Ile-aux-Chiens viennent de retirer bruyamment leurs enfants de l'école communale dirigée par M. et M<sup>me</sup> Champy.

Ils demandent à grands cris 1<sup>o</sup> l'abolition de l'école mixte dont les résultats au point de vue enseignement et autres sont désastreux et 2<sup>o</sup> le départ de M. et M<sup>me</sup> Champy.

Il paraît que tant qu'ils n'auront pas obtenu satisfaction sur ces deux points, ils feront comme M. Didelot, c'est-à-dire que en vertu de l'article 4 de la loi scolaire du 28 mars 1882 promulguée dans la colonie, ils donneront eux-mêmes l'instruction à leurs enfants.

M. Didelot aurait décidé de ruiner l'enseignement laïque dans la colonie qu'il ne pouvait mieux s'y prendre.

Pourquoi en effet s'obstiner à imposer illégalement l'école mixte à une population qui n'en veut pas?

Pourquoi persister à maintenir à l'Ile-aux-Chiens M. et M<sup>me</sup> Champy dont on réclame le départ.

La clamour publique est là : l'instruction donnée par eux est de beaucoup inférieure à celle donnée par M. M<sup>me</sup> Vincenti, par MM. Plégat et Letournel, instituteurs, leurs prédecesseurs. Et à cela quoi d'étonnant s'il est vrai que les classes commencent souvent en retard, qu'ils s'y livrent à des occupations, étrangères et qu'ils en sont fréquemment dérogés, confiant à des enfants le soin de les remplacer. Enfin la cause dernière et déterminante de cette grève scolaire serait l'insigne maladresse de M. Didelot qui aurait fait révoquer M. Legentil de ses fonctions de Secrétaire de la Mairie au profit de M. Champy.

M. Louis Legentil est un enfant du pays, justement estimé de toute la population qui le désigne comme futur Maire et qui saura relever le défi qui vient de lui être jeté.

Quand à M. Champy, il était déjà par trop distrait de ses classes pour qu'on vienne encore l'en distraire davantage. Il était trop compromis dans les querelles locales pour qu'on vienne le compromettre davantage encore.

Nous trouvons que M. Didelot a joué un vilain tour à M. et M<sup>me</sup> Champy et nous le regrettons d'autant plus que hier encore nous les comptions au nombre de nos amis et qu'on n'a pas encore oublié leurs intrigues à Miquelon, la grève scolaire qu'ils déchainèrent et qu'aucune menace ne put enrayer, et leur départ précipité au milieu des huées de la population qui avait exigé leur départ.

## SÉANCE MÉMORABLE

(Suite)

Après que M. Tillard Ferdinand eut protesté avec énergie contre le gaspillage municipal de l'Ile-aux-Chiens, et contre l'école mixte imposée par M. Didelot, à une population qui n'en veut pas, M. Joseph Gautier prend la parole. Le regard menaçant du terrible « Rhinocéros » n'effraie point ce nouvel élu et Ambroise lui-même, a jamais froissé dans son orgueil, ne peut s'empêcher de reconnaître que le peuple a eu raison de préférer le gendre au beau-père.

Après avoir rappelé le Maire aux sentiments de convenances, M. Joseph Gautier lui demande compte, au nom de la popu-



lation, des *abus de pouvoir* vraiment inqualifiables, des *violations de tombeaux et de sépultures* dont il est accusé de s'être rendu coupable dans le cimetière communal.

Pourquoi, lui dit-il, ne nous avez-vous pas *consulté* ayant de procéder à l'ouverture des anciennes fosses ? où est votre *arrêté* ? par qui a-t-il été *approuvé* ? quand a-t-il été dûment *notifié* à la population et aux familles intéressées ?.. Pas de réponse et pour cause... et pour cause...

Et M. Joseph Gautier, toujours admirable d'énergie et de sang-froid, tenant d'une main les textes de loi et de l'autre les pièces accusatrices, continue : non, vous n'avez pas agi comme vous le deviez, vous ne respectez pas plus les morts que les vivants, c'est honteux ! Des familles se plaignent que sans les avoir averties, vous avez fait détruire et enlever les croix et entourages de leurs tombes. Des alliances et des boucles d'oreilles en or trouvées intactes dans les cercueils ont été enlevées sans qu'il ait été fait à l'heure actuelle aucune déclaration légale de ces objets... et il y a de cela trois semaines. Il est évident que la loi a été violée et que des sanctions s'imposent.

En ce moment, M. Poirier, blème et comme écrasé sous le coup de l'accusation, est obligé de reconnaître l'exactitude d'une partie des faits qui lui sont imputés, quant aux autres, il essaie de les nier. C'est alors que, du fond de la salle, les intérêssés lui envoient les dments les plus formels et les plus cinglants.

L'indignation est à son comble. La force armée est obligée d'intervenir et on assiste au spectacle curieux d'un Maire qui ouvre un porte-monnaie crasseux pour en retirer la dépouille des morts qu'il s'était empressé d'aller chercher la veille, où et comment ?.. nous le dirons plus tard. En tout cas, des témoins ont pu constater alors que ces bagues et alliances étaient intactes (Comment se fait-il qu'aujourd'hui, elles soient brisées et détériorées ?)

La séance s'est terminée dans le tumulte après quoi près de 60 électeurs, la majorité de ceux actuellement présents dans la commune, ont signé la protestation suivante :

« Nous soussignés, électeurs de l'Île-aux-Chiens, protestons énergiquement contre les nombreux abus de pouvoir dont M. Poirier, Maire de la commune, vient de se rendre coupable en procédant, dans le cimetière, à toute une série d'exhumations, sans s'être conformé aux différents articles de la loi qui régit la matière. La population indignée réclame de l'administration supérieure, une enquête sérieuse, l'application des sanctions prévues par la loi et la révocation immédiate du Maire. »

Devant le soulèvement de l'opinion, le dictateur Didelot, qui, contrairement à la constitution, détient maintes pouvoirs législatif, judiciaire et exécutif, a ordonné un semblant d'enquête... Mais devinez qui a été chargé de faire ce semblant d'enquête ?.. Le gendarme Rochet, ami intime du Maire Poirier, l'inutile, avec lequel il ne cesse de festoyer.

Nous ferons en temps opportun des révélations qui trouveront écho dans tous les milieux honnêtes.

La population inquiète se demande si cette fois encore M. Didelot trahira le mandat qui lui a été confié par la République en refusant « d'assurer la prompte et bonne exécution de la justice » dans la Colonie.

## Victime de la politique.

Sillement et sans qu'on sache pourquoi M. Didelot vient de faire déplacer le gendarme de l'Île-aux-Chiens.

Le bruit court que ce gendarme serait victime de la politique et d'un complot trahi contre lui par un ancien gendarme avec l'aide de quelques factieux qui ont leurs entrées libres à l'hôtel du Gouvernement. C'est le règne de la terreur.

VADÉCARD.

## MISE AU POINT.

L'an dernier des politiciens peu conscients avaient explicité contre notre sympathique délégué, un arrêté du Tribunal de 1<sup>re</sup> Instance de Rennes.

D'nombreuses notes avaient été envoyées à ce sujet aux journaux par les intéressés : on y faisait ressortir surtout les conclusions de M<sup>e</sup> Belmont, ennemi politique de M. L. Légasse, qui avait été appelé à plaider contre lui.

La Cour d'Appel de Rennes vient de faire justice de toutes ces vilaines menées par l'arrêt suivant que nous enregistrons avec plaisir.

### COUR D'APPEL DE RENNES

2<sup>me</sup> Chambre — Arrêt du 2 décembre 1909  
Légasse contre MM. Bazin et Berthaut.

Considérant que par exploit en date du 15 avril 1908, Louis Légasse a fait donner assignation à Bazin, Directeur propriétaire gérant du journal « Le Salut » et à M. Léon Berthaut, hommes de lettres; pour obtenir réparation du préjudice à lui causé par la publication dans le numéro du 31 janvier, 1<sup>er</sup> février 1908, d'un article intitulé « Le rapatriement des Terre-Neuvas » signé : Léon Berthaut.

Considérant que le fait de la publication de l'article incriminé n'est pas contesté et que Léon Berthaut reconnaît être l'auteur de l'article.

Considérant que dans cet article, après avoir critiqué une demande adressée par Légasse au Ministre, l'auteur prend à partie personnellement Légasse qui est désigné par son nom et lui dit, en terminant : « il aurait mieux valu, au lieu de reclamer « humanitaires tardives, ne pas entasser « tant de malheureux sur ce bateau douteux « qui s'appelait « Les Cousins Réunis » et « qui est allé rejoindre aux abîmes les victimes de St-Pierre ». »

Considérant qu'il y a là l'imputation d'un fait précis et déterminé « avoir exposé à la mort en les entassant sur un bateau qui n'était pas sûr, des malheureux qui ont péri »; que ce fait serait incontestablement de nature à porter atteinte à l'honneur et à la considération de celui qui s'en serait rendu coupable.

Considérant que Berthaut en écrivant l'article incriminé et Bazin en le publiant dans son journal, n'ont pas pu ne pas avoir la perception très nette du préjudice qu'ils porteraient nécessairement à Légasse et que leur intention de nuire résulte de cette circonstance ;

Considérant qu'il suit de ce qui précède que Bazin en publiant dans le n° du 31 janvier, 1<sup>er</sup> février 1908 du journal « Le Salut »

dont il est le propriétaire gérant, l'article reproché, a commis une diffamation contre Légasse, et qu'en lui fournissant sciemment le moyen de le commettre, Berthaut s'est fait son complice : qu'ils sont par suite tenus solidialement de réparer le préjudice causé.

Considérant que Légasse a réduit de 20,000 francs à un franc sa demande de dommages-intérêts et réclame en outre l'insertion par extrait de l'arrêt à intervenir dans divers journaux, qu'il y a lieu de faire droit à ses conclusions.

Par ces motifs, la Cour :

Dit mal jugé. Bien appelé, met à néant le jugement dont appel et statuant à nouveau,

Condamne MM. Bazin et Berthaut solidairement à payer à Légasse la somme de un franc à titre de dommages-intérêts ainsi que le coût de l'insertion par extrait du présent arrêt dans un numéro du journal « Le Salut » au cours de la quinzaine de la notification qui en sera faite, et dans trois journaux au choix de l'appelant, le coût de chaque insertion ne devant pas dépasser 25 francs;

Décharge Légasse des condamnations contre lui prononcées;

Déboute les parties de toutes autres demandes fins et conclusions : ordonne la restitution de l'amende consignée.

Condamne solidairement MM. Bazin et Berthaut à tous les dépens de première instance et d'appel.

## SUS AUX VOLTEURS.

Voilà plus d'un an que 36,810 francs ont été volés de la Caisse du Trésor. C'était l'argent des contribuables.

Si l'Administrateur avait déployé à faire arrêter les voleurs, le zèle qu'il déploie à empêcher un malheureux instituteur de gagner son pain en faisant œuvre coloniale ces 36,810 francs serviraient, cet hiver, à donner du travail à nos ouvriers qui continuent à émigrer au Canada aux Etats-Unis ils s'en vont les uns après les autres : chaque courrier en emporte de nouveaux groupes, hélas !

Et pendant ce temps, notre Administrateur s'acharne à décourager les bonnes volontés.

Ne dirait-on pas qu'il cherche à achever la ruine de la Colonie en combattant à outrance ceux qui ne demandent pas mieux que de se dévouer à son service ?

## NOUS ACHETONS

les timbres poste ayant servi de

## ST-PIERRE ET MIQUELON

en parfait état propres et sans déchirures a

1 c.	0 f 75 le cent	2 c.	1 f 00 le cent		
4 5 c.	2 f 00	%	10 c.	3 f 00	%
15 c.	2 f 50	%	20 c.	40 f 00	%
25 c.	4 f 00	%	30 c.	15 f 00	%
40 c.	12 f 50	%	50 c.	20 f 00	%
75c-1f.	30 f 00	%	Payement p. retour		

Adresser communication-envois à  
**THÉODORE CHAMPION ET C<sup>ie</sup>**  
Paris - 13 Rue Drouot - Paris.

Imp. LA VIGIE — Le Gérant: W. Lefèvre.